



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
29 septembre 2017  
Français  
Original : arabe

---

### **Lettres identiques datées du 28 septembre 2017, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Comme suite à nos lettres dans lesquelles nous vous informions des crimes commis par la « coalition internationale » dirigée par les États-Unis d'Amérique, de ses atteintes à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne et de ses attaques contre des civils innocents, je tiens à vous informer de ce qui suit :

Pas un jour ne passe, ces derniers mois, sans qu'une nouvelle attaque sanglante soit perpétrée par les forces de la coalition internationale illégitime contre des civils innocents et des infrastructures en divers lieux de la République arabe syrienne. Mon pays a adressé des lettres successives au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité concernant ces actes d'agression et demandé à maintes reprises au Conseil de sécurité d'amener la coalition internationale à y mettre un terme immédiatement. Celle-ci continue néanmoins de tuer systématiquement des civils et de détruire des infrastructures, tandis que la communauté internationale continue d'observer le mutisme, ce qui est des plus étranges.

Le 27 septembre 2017, les avions de combat de la coalition internationale ont bombardé la localité de Souar (province de Deïr el-Zor) au moyen de phosphore blanc, substance dont l'usage est interdit au regard du droit international, faisant nombre de morts et de blessés parmi les civils ainsi des dégâts considérables aux biens publics et privés.

Le 26 septembre 2017, les attaques de l'aviation de la coalition internationale contre la localité de Markadé, située au sud de la ville de Hassaké, ont fait trois morts, dont deux femmes, et six membres d'une même famille de nationalité iraquienne, qui avait fui de Mossoul.

La République arabe syrienne condamne fermement, une fois de plus, les attaques menées par la coalition internationale, ainsi que les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité qu'elle commet. Il est regrettable que la coalition comprenne des pays qui disent respecter les droits de l'homme et le droit international et s'enorgueillissent de ne pas avoir commis de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité tandis que la coalition continue sans relâche de perpétrer des crimes sanglants en leur nom. La République arabe syrienne demande une fois de plus la dissolution de cette coalition et la cessation immédiate des actes d'hostilité qu'elle entreprend, d'autant qu'ils ne visent pas l'organisation terroriste



Daech. Elle prie instamment ces États qui ont pour coutume de réclamer haut et fort la cessation de toute forme d'hostilité et de préconiser le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire, de se retirer de la coalition, qui entache leur réputation et tue bon nombre de Syriens en leur nom.

Il convient de noter que les forces et l'aviation de certains membres de la coalition se sont rendues coupables d'avoir fourni un appui financier et logistique à l'organisation terroriste Daech. La communauté internationale n'a pas oublié le crime commis par l'aviation américaine qui avait pilonné une position syrienne au mont Tharda dans la province de Deïr el-Zor, faisant bon nombre de morts parmi les soldats syriens et le personnel des forces alliées. Daech a ensuite occupé ce secteur et durci le siège contre la ville de Deïr el-Zor, démontrant ainsi qu'elle et les Américains coordonnaient leur action. Beaucoup de sources fiables ont indiqué que l'aviation américaine était intervenue récemment dans l'évacuation de plusieurs chefs de Daech, qui ont été emmenés vers des destinations inconnues. Cet acte visait à couvrir le fait que l'Amérique est impliquée dans le soutien apporté à cette organisation terroriste et à d'autres en Syrie.

Le Gouvernement syrien demande une fois encore au Conseil de sécurité d'intervenir immédiatement pour mettre un terme aux crimes barbares et aux violations graves du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, perpétrées par la coalition, qui portent atteinte à l'intégrité territoriale de la Syrie et rappelle que cette coalition établie sans avoir reçu l'aval du Gouvernement syrien et sans avoir été mandatée par l'ONU, en contravention des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international. Le Gouvernement demande aux pays membres de la coalition qui ne veulent pas participer au meurtre de civils syriens de s'en retirer sans plus tarder.

Le Gouvernement syrien prie instamment le Conseil de sécurité de s'acquitter de la responsabilité qui lui incombe au premier chef en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, de veiller à faire respecter ses résolutions relatives à la lutte contre le terrorisme, notamment la résolution [2253 \(2015\)](#), et d'agir sans plus tarder pour empêcher la coalition de commettre de nouveaux crimes contre des civils innocents en République arabe syrienne.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) **Bashar Ja'afari**